



Contrat Paniers Légumes Novembre 2026 – septembre 2027

entre **Le GAEC Le Carrouge**
Ferme de Marcilly – 45340 Beaune La Rolande
et **Les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !**
47, avenue du 18 avril – 91200 Athis-Mons

Jérôme Bonament a débuté une activité de maraîchage bio en 2013. Il cultive 1,5 hectares dont 90% sont réservés pour des AMAP. L'exploitation est certifiée biologique et contrôlée par Ecocert (Lieu-dit Lamothe Ouest – 32600 L'Isle Jourdain).

Depuis l'exploitation a changé de statut juridique pour devenir le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) Le Carrouge.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, pour toute une année, à une livraison hebdomadaire de légumes. Chaque semaine, les légumes récoltés par Jérôme Bonament au titre de l'AMAP seront partagés au prorata des adhérents-contractants, chaque part (constituée d'au moins 4 produits de l'exploitation) formant un « panier hebdomadaire ».
- Le prix du petit panier hebdomadaire de 4 légumes minimum est fixé à 10 € ; le prix du grand panier de 4 légumes minimum en quantité double ou diversifiés est fixé à 20 €.
- L'abonnement porte sur des paniers hebdomadaires livrés du **12 novembre 2026** au **30 septembre 2027 inclus** sauf les deux semaines des vacances de Noël (ce qui fait un total de **45 livraisons**).
- Sauf contre-ordre, la livraison aura lieu le jeudi soir dans la salle municipale en face de la Poste (13 place du Maréchal Leclerc) de 19h30 à 20h30. Quand le jeudi est férié (6 mai), la livraison n'a pas lieu. Le panier manquant sera alors réparti sur les livraisons précédente et suivante.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR.

- Produire les légumes selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Être transparent sur les méthodes de travail et sur les prix.
- Livrer les paniers (au minimum 4 produits frais, de saison, bio, de l'exploitation ou exceptionnellement de partenaires) chaque semaine, à l'heure et au lieu prévus.
- Être présent lors de la distribution.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'AMAP ESBO)

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-payer la récolte prévue.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (**les adhérents sont responsables de leur panier**; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne ou le proposer aux intermittents du panier qui peuvent être contactés via le site web de l'association – www.enseinebrindorge.fr).
- **Participer régulièrement à la distribution des produits de 19h à 20h30 (en moyenne 4 à 5 fois dans l'année).**
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **chèques libellés à l'ordre de « GAEC Le Carrouge »**.
- **Tous les chèques sont à remettre avec le contrat signé.** Ils seront gardés par l'association qui les donnera au producteur à partir de la première livraison, au rythme de 1 toutes les cinq ou dix livraisons (selon le choix du paiement).

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge» à jour de ma cotisation 2026-2027

Nom : N° adhérent :

Adresse :

(En cas de panier partagé, indiquez les 2 noms et n° d'adhérent et signez tous les 2. Soulignez le nom de celui qui recevra le premier panier)

- ☐ Souscrit à un abonnement d'un petit panier hebdomadaire pendant **45** semaines.
- ☐ Je choisis de payer par périodes de 5 semaines et fournis 9 chèques de 50 €
- ☐ Je choisis de payer par périodes de 10 semaines et fournis 4 chèques de 100 € et 1 chèque de 50 €
- ☐ Souscrit à un abonnement d'un grand panier hebdomadaire pendant **45** semaines.
- ☐ Je choisis de payer par périodes de 5 semaines et fournis 9 chèques de 100 €
- ☐ Je choisis de payer par périodes de 10 semaines et fournis 4 chèques de 200 € et 1 chèque de 100 €

Cet abonnement me donne droit à ma part de légumes de saison, de qualité et diversifiés et me permet de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'en assumer les risques sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte.

Fait à Juvisy-sur-Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur